



© Andy Li

EMS

Au front depuis un an, le personnel craint les licenciements

Les employé-e-s des EMS genevois risquent des licenciements ou des baisses imposées du taux d'activité suite aux conséquences de la pandémie de Covid-19.

Covid-19 • La pandémie a mis en évidence le manque chronique de personnel dans les EMS genevois. Depuis des décennies, les employé-e-s travaillent à flux tendu et les conséquences sont bien connues: surcharge de travail, épuisement généralisé, maladies ou accidents du travail, fort taux d'absentéisme, tensions au sein des équipes, etc. Une soignante déplore que l'accompagnement des résident-e-s se soit transformé en actes automatisés: « Nous n'effectuons presque plus que des soins de base de la vie courante:

lever, habiller, donner à boire et à manger, pallier les manques et les besoins par des médicaments. La standardisation des actes de soins déshumanise nos professions et entraîne une perte de sens ». Une autre témoigne: « Les personnes âgées accueillies sont de plus en plus isolées, délaissées et incomprises dans leurs demandes et leurs besoins qui appellent bien des égards: des moyens d'encadrement complexes, nombreux, élaborés quotidiennement entre tous-tes les collaboratrices et collaborateurs. »

LICENCIEMENTS HONTEUX

La population très fragile des EMS a été plus durement touchée par le SARS-Cov-2. On y déplore plus de décès et des retards d'entrées qui font chuter passagèrement le nombre des résident-e-s. Mais certaines directions menacent de licencier, de réduire les postes ou le taux d'activité de leur personnel pourtant très sollicité et investi durant la crise. Or, dès que les lits se rempliront à nouveau, les EMS auront besoin de leurs compétences essentielles de terrain!

Et ces pratiques honteuses ne

sont pas nouvelles dans le secteur. Des collègues de plus de 50 ans, usé-e-s par des années de conditions de travail difficiles, parfois malades, sont souvent licencié-e-s sans état d'âme après des années de vie active au service de la population.


RÉPONSE INSUFFISANTE DE L'ÉTAT

En février, le SIT et les syndicats signataires de la CTT ont rédigé un courrier au conseiller d'Etat en charge de la santé, Mauro Poggia, afin d'obtenir une garantie écrite qu'aucun licenciement du personnel dans cette branche en raison de la baisse du taux d'occupation ne soit prononcé. La réponse pourtant se borne seulement à affirmer que la responsabilité du département pour le maintien de l'emploi et des prestations de soins de qualité est respectée, faisant fi des difficultés financières importantes rencontrées par certains EMS en raison de la baisse significative du taux d'occupation. Le maintien du montant des subventions EMS quel que soit le taux d'occupation, notamment, ne suffit pas. Si de vraies solutions ne sont pas trouvées pour accompagner ce manque à gagner, l'emploi est menacé!

Les syndicats en appellent à la responsabilité des employeurs et de l'Etat pour garantir le maintien de l'emploi et des effectifs dans ce secteur hautement subventionné.

RECONNAISSANCE, REVALORISATION ET RESSOURCES NÉCESSAIRES

La pandémie révèle l'importance du travail du « care ». Pour tout le personnel qui accompagne nos aîné-e-s dans leur dernier lieu de vie, le SIT revendique une reconnaissance de leur travail et une revalorisation salariale des métiers soignants. La négociation pour le renouvellement de la CCT qui débute est l'un des moyens, pour le SIT et les syndicats signataires, d'obtenir des améliorations des conditions de travail et une meilleure protection de ces employé-e-s pour majorité des femmes.

Plus que jamais la leçon à tirer est celle d'accorder enfin au système de santé les ressources matérielles humaines et financières nécessaires pour permettre aux professionnel-le-s d'exercer dans des conditions dignes et humaines et garantir l'accès à des soins et un accompagnement de qualité à toute la population, en tout temps. Le SIT s'unit dans cette lutte afin d'assurer la relève des professions de la santé pour les générations futures et placer ainsi la santé à sa juste place et sa juste valeur dans la société. 

Virginie Melloul et Clara Barrelet